



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 15 janvier 2010

- 2010-01 avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-02 mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-03 nomination du coordinateur communal des agents communaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et des agents recenseurs
- 2010-04 adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-05 autorisation de signature de la convention « Ecole numérique rurale »
- 2010-06 adhésion de la commune de Montsinéry-Tonnégrande au chèque déjeuner ; fixation de la valeur du chèque entre 5 et 8 euros ; fixation du pourcentage de la collectivité à hauteur de 50 à 60 %
- 2010-07 modification du plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2010-08 modification du plan local d'urbanisme
- 2010-09 modification du plan de financement pour la réalisation d'un orthophotoplan sur les zones urbaines et aménageables de la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-10 modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement
- 2010-11 analyse de la situation présente en Haïti : mise en place d'une cellule de soutien ; don de 1500 euros à la Fondation de France





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2010**

DATE DE CONVOCATION

10 Janvier 2010

DATE D’AFFICHAGE

10 Janvier 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/10/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE QUINZE JANVIER Á DIX HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Rapport n° 2010/10/ MT
Portant modification de la demande d'autorisation de
Contracter un emprunt auprès de
L'Agence Française de Développement

Objet : Modification de la demande d'autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n° 2009/51/MT en date du 10 Novembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé qu'un emprunt de **600 000 euros** soit contracté auprès de l'Agence Française de Développement (A.F.D).

En date du 14 Janvier 2010, il nous est signifié par l'AFD que le taux ayant changé il convient de modifier la délibération en ce sens que le taux applicable n'est plus la base Euribor - 0,50%, mais la base Euribor - 0,25%.

Je vous demande donc de m'autoriser à contracter un emprunt de 600 000 Euros auprès de l'Agence Française de Développement dont les caractéristiques sont les suivants :

Montant	600 000 euros
Durée	15 ans
Taux bonifié	Fixe, base Euribor - 0,25%
- Modalités de remboursement : paiement semestriel, annuité constante en capital et intérêts.	

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif au changement de taux ;

Après avoir entendu ses explications et délibérer,

.../...

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à contracter un emprunt de 600 000 € auprès de l'Agence Française de Développement dont les caractéristiques sont les suivants :

Montant	600 000 euros
Durée	15 ans
Taux bonifié	Fixe, base Euribor – 0,25%

- **Modalités de remboursement : paiement semestriel, annuité constante en capital et intérêts.**

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à inscrire cet emprunt dès le Budget Primitif 2010, l'avis favorable étant acquis de la part de l'Agence Française de Développement.

ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 15 Janvier 2010



Le Maire,

Patrick LECANTE

